

CCAS DE VITROLLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL07_23 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 03/04/2023 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 07 23 AFFECTATON DES RESULTATS 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL07_23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 27 Mars 2023

DELIBERATION N° 07/2023

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY) Votants : 13

Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 05/2023 approuvant le compte de gestion 2022.

Vu la délibération 06/2023 approuvant le compte administratif 2022.

Considérant qu'à l'issue du vote du Compte administratif il convient de procéder à l'opération d'affectation définitive des résultats.

DELIBERATION N° 07/2023 suite

Considérant que par délibération précédente, le Conseil d'administration a arrêté les résultats du budget du CCAS suivants :

Section de fonctionnement

Nature	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Dépenses		1 244 014,10		
Recettes	417 214,55	1 383 125,44	139 111,34	556 326,07

Section d'investissement

Nature	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Dépenses		28 132,55		
Recettes	443 050,20	64 068,67	35 936,12	478 986,32

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement (556 326,07 €) en report à nouveau de la section de fonctionnement et de reprendre le solde de la section d'investissement (478 986,32 €) en report de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

L'affectation des résultats 2022 comme suit :

Fonctionnement	Reprise excédent 2022	556 326,07
Investissement	Reprise excédent 2022	478 986,32

Pour extrait conforme
137/2023
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

